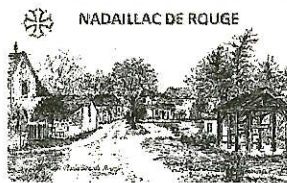


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2023
046-214602096-20230922-DE_2023_022_1-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 22 septembre 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/09/2023
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 8

Votants: 11

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS par Christine BOSREDON

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Vente du lot N°2, Lotissement « Las Bouffios » - DE_2023_022_1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mademoiselle Marine CHARMES, demeurant à Masclat souhaite acquérir le lot n°2 du lotissement communal « Las Bouffios », au prix de 23 500€, vingt-trois mille cinq cent euros

Ce lot figure au cadastre en section A numéro 2055, pour 1361m²

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16/12/2022, le prix de vente de ce lot est fixé à 25 000 TTC, vingt-cinq mille Euros.

Le Conseil Municipal :

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-De vendre à Mademoiselle Marine Charmes, le lot N° 2 du lotissement « Las Bouffios », parcelle référencée au cadastre en section A numéro 2055 pour un prix de 23 500€ vingt-trois mille cinq cents Euros, en incluant une commission d'agence de 2474 Euros, deux mille quatre cent soixante-quatorze Euros, la TVA sur la marge est à 0.00€.

Si la vente se fait, la commune touchera la somme de 21 026€, vingt et un mille vingt-six euros

-Autorise Monsieur le Maire ou la première adjointe en son absence à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
par dépôt en préfecture
le 25/09/2023
Publié le 25/09/2023
de faire, Francis CHASTRUSSE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

